Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Québec

COMMUNIQUÉ
Embargo jusqu'au 17 janvier 2006, 11 h 30

RÈGLEMENT BÉNÉFIQUE D'UNE DEMANDE D'ENQUÊTE À LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

Montréal, le 17 janvier 2006 – L'organisme d'aide à la jeunesse *Youth in Motion*, établi dans le quartier Petite-Bourgogne à Montréal, sera le bénéficiaire direct d'un règlement intervenu entre l'entreprise Alimentation Couche-Tard inc. et madame Laurraine Leblanc, citoyenne active de la communauté noire, dans un dossier alléguant l'effet discriminatoire d'un emballage de friandises.

Après avoir constaté le malaise que générait son emballage de friandises auprès de certains membres de la communauté noire, Alimentation Couche-Tard inc. a retiré ce produit (« Sloche fraise-araignées ») de ses 560 magasins en octobre dernier et a détruit le stock en entrepôt dont l'inventaire était évalué à douze mille cinq cents dollars (12 500 $). De plus, l'entreprise effectuera ce matin un don de dix-huit mille dollars (18 000 $) au groupe *Youth in Motion* qui oeuvre auprès de la communauté noire de Montréal.

Madame Leblanc se déclare, de son côté, satisfaite de l'entente et renonce à tout autre recours contre l'entreprise pour les mêmes faits.

« *Nous avons ici une situation où se rencontrent l'action d'une citoyenne préoccupée du respect de la dignité de sa communauté et le souci d'une entreprise de respecter les sensibilités de sa clientèle,* » explique M. Marc-André Dowd, président par intérim de la Commission.

Créé en 1989 par un groupe de parents inquiets de l'avenir de leurs enfants, le groupe de Jeunes de la Petite-Bourgogne (*Youth in Motion*) aide annuellement une cinquantaine de jeunes 12 à 17 ans de la communauté noire, à travers des activités consacrées à promouvoir une meilleure estime de soi et leur développement social, éducatif et récréatif. La somme versée par Alimentation Couche-Tard inc. pourra servir, selon l'entente établie, à l'achat d'équipement sportif, d'ordinateurs et de livres pour les jeunes fréquentant l'organisme.

Le don a été remis à M. Bradley Dottin, président du comité exécutif de *Youth in Motion* par M. Michel Bernard, vice-président aux opérations d'Alimentation Couche-Tard inc. lors d'une conférence de presse à laquelle participait aussi madame Leblanc.

– 30 –

Source

- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
  M^me^ Ginette L'Heureux
  (514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 207 ou (514) 207-2035
- M^me^ Laurraine Leblanc
  (514) 807-7492
- Couche-Tard inc
  M. Michel Bernard, vice-président aux opérations
  (450) 662-6632